

REGLEMENT JEU CONCOURS
"A LA RECHERCHE DES FLEURS DES CHAMPS !"

Contact : observatoire-messicoles@eure.fr

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le Département de l'Eure (ci-après la « société organisatrice ») dont le siège social est situé à l'Hôtel du Département, 14 Boulevard Georges Chauvin, 27200 Évreux organise de mai 2021 au 31 août 2021 minuit, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **A LA RECHERCHE DES FLEURS DES CHAMPS !** » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que des personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION ***

Ce jeu se déroule par mail via l'application dédiée accessible à l'adresse *observatoire-messicoles.eure.fr*, et via l'adresse *observatoire-messicoles@eure.fr* sur la période indiquée dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en envoyant la ou les photos de fleurs via ces adresses, en précisant son nom ou pseudo si souhait de garder l'anonymat, ainsi que la localisation la plus précise possible de la prise de vue. Quelques informations complémentaires sont à renseigner dans le formulaire concernant les fleurs prises en photos et leur environnement, données qui seront ensuite transmises si valides à l'observatoire national des plantes messicoles animé par l'association Tela Botanica (sous licence CC BY-SA 2.0 FR).

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La ou les photo(s) gagnante(s) sera / seront sélectionnée(s) par un jury dans les 30 jours suivant la fin du jeu. La sélection portera sur la nature des fleurs photographiées (fleurs messicoles), le contexte de la photo (bordure de champs / milieux naturels / présence d'insectes) ainsi que sur des critères esthétiques.

Le(s) gagnant(s) recevra(ont) sera(ont) contacté(s) dans les 10 jours suivant la sélection, lui (leur) confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot pourra être attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Chaque gagnant remporte un exemplaire encadré de sa photo + des cadeaux bonus.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

***** Dispositions relatives à la protection des données :**

Les informations collectées par le Département de l'Eure font l'objet d'un traitement destiné à la gestion de votre participation au concours sur la base juridique du consentement. Vos observations viendront enrichir notre observatoire départemental, et seront également partagées avec l'observatoire national des Messicoles sous licence CC BY-SA 2.0 FR (www.tela-botanica.org). Sans votre accord pour les conserver, vos données personnelles seront effacées au bout de 3 ans après la dernière année de mise en œuvre du concours. Conformément au RGPD, vous disposez de droits et vous pouvez adresser un courrier au Département de l'Eure, DPO, 14 Bd Georges Chauvin, 27000 Évreux. Pour tout manquement, vos droits vous permettent également d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.